

Points Jeunes Association, Recherche, Formation

**L'éthique des nouvelles pratiques" face aux conduites à risque,
à la violence, à l'errance...**

Compte rendu, actes et documents

LA ROCHELLE

Lundi 31 janvier, mardi 1er février et mercredi 2 février 2 000.

SOMMAIRE

I - DOCUMENT INTRODUCTIF ET PROGRAMME

II - COMPTE RENDU

Première journée : ouverture

Première journée : questions d'éthique, par Claude Fourcade

Deuxième journée : mise en travail, présentations

Troisième journée : travail

Troisième journée : élaboration

III - Textes de propositions

Texte de synthèse du séminaire, repris par Eric Foëx

Texte proposé par Claude Fourcade

IV - ANNEXE

Texte d'Aristote

Liste des participants

Tableau de réflexion et d'écriture

V - DOSSIER DOCUMENTAIRE:

"Ethique, Philosophie, Droits de l'homme et Art"

I - DOCUMENT INTRODUCTIF ET PROGRAMME

Pour permettre une lecture "en situation" de ce texte, il débute par la reproduction du contenu des documents remis aux participants dès leur arrivée.

Premier document : formation/séminaire à La Rochelle, l'éthique des nouvelles pratiques" face aux conduites à risque, à la violence, à l'errance...

Contexte : face aux problèmes contemporains d'une partie de la jeunesse (errance, conduites addictives, mécanismes d'auto-destruction, violence...), un certain nombre de pratiques nouvelles proposent des réponses se caractérisant essentiellement par :

- le traitement de l'urgence sociale ;
- la prise en compte de la personne dans l'instant ;
- l'écoute et l'accueil, sans préalable ni condition ;
- le maintien d'un minimum de liens parfois au détriment du projet éducatif d'insertion ;
- la crise et les mutations de certains lieux d'accueil et d'institutions refuges.

Si on retrouve ce type d'approche essentiellement dans les Points Accueil / Points Écoute mais aussi dans certains accueils de jour, SAMU sociaux, etc, il n'en est pas moins vrai qu'une part importante du travail social est fortement questionnée par les nouveaux comportements et donc intéressée par de nouvelles approches et/ou une ré-interrogation des institutions.

Objet :

Interroger les fondements éthiques de ces nouvelles pratiques en vue de constituer le corpus de base d'une charte des structures qui se reconnaissent dans ces nouvelles pratiques.

Ce séminaire mettra les personnes en travail pour réaliser un écrit collectif qui sera le fondement des travaux ultérieurs de l'association Points Jeunes Association, Recherche, Formation pour la réalisation de sa charte, et un des textes fondateurs de cette même association.

Animation :

Ouverture : Eric Foëx et Claude Fourcade sur la question philosophique de l'éthique personnelle et professionnelle.

Mise en travail : Claude Fourcade, psychologue social.

Grand témoin : Eva Kubié, universitaire.

Prise de notes : Christian Devinat, rédacteur.

Logistique : Eric Foëx, trésorier Points Jeunes Association, Recherche, Formation

Public concerné, 15/20 personnes :

- 5/7 directeurs ou chefs de service de Points Accueil ou Points Écoute;
- 5/7 directeurs ou chefs de structures de la région concernés par ces publics ;
- 5/7 représentants d'administrations concernées par ces problèmes et ces structures : mairies (services de la vie sociale, CCPD, CCAS...), Conseils Généraux (Direction de la Solidarité Départementale, ASE), DDASS (Action sociale et/ou santé), P.J.J....

Deuxième document : programme.

Lundi matin 10h -13h, questions d'éthique :

- Ouverture du séminaire par Claude Fourcade et Eric Foëx : objectifs et règles de travail ;
- Mise en commun à partir de quelques exemples avec Claude Fourcade.

Lundi après-midi 15h-18h, questions d'éthique :

- mise en place de la méthodologie de travail avec Claude Fourcade ;
- les principes et les interdits : travail en grand groupe avec élaboration des grands thèmes ;
- grand témoin : Eva Kubié, universitaire.

Mardi matin 9h-12h, les principes et les interdits, les normes selon lesquelles chacun et chaque institution fonctionne :

- présentation de chacun / écriture individuelle ;

- travail en deux demi-groupes à partir des écrits individuels ;
- confrontation et validation en grand groupe.

Mardi après-midi 14h30-17h30, éléments de propositions mis à la discussion pour fonder une charte :

- suite du travail en demi groupes ;
- travail en grand groupe : point des acquis et “consignes” d’écriture ;
- travail d’écriture en deux demi-groupes.

Mercredi matin 9h-12h, éthique et charte :

- Pierre Vidal Naquet: Les enjeux dans le champ social et dans le travail social des notions d’éthique et de chartes ;
- éléments de propositions mis à la discussion pour fonder une charte: confrontation et validation en grand groupe des travaux de la veille.

Mercredi après-midi 14h30-17h30, éléments fondateurs d’une charte :

- ouverture du débat, à partir des acquis du séminaire, dans les différentes structures pour mettre en place un processus collectif de travail devant aboutir à des propositions de chaque institution en vue de la rédaction de la charte de Points Jeunes Association, Recherche, Formation.

II - COMPTE RENDU

Première journée : ouverture

Eric Foëx ouvre la première journée du séminaire en saluant les participants et pose d’entrée l’objectif de ces trois jours : aider Points Jeunes Association, Recherche, Formation à mettre en place une charte commune.

L’objet de la réunion est donc un travail s’articulant autour des questions d’éthique, avec pour finalité concrète la rédaction en commun d’un texte de base.

Avant de passer la parole à Claude Fourcade, dont le rôle est la mise en travail du groupe, il annonce quelques modifications au programme prévu en raison de deux défections : l’absence pour cause de maladie de Madame Ledœuff, philosophe, ainsi que celle de Pierre Vidal Naquet, sociologue, qu’un mouvement de grève des chauffeurs routiers a empêché de prendre son avion et qui ne devait rejoindre le groupe que pour la dernière journée du mercredi, ce qu’il ne pourra pas faire.

Eric Foëx confie l’introduction du séminaire à Claude Fourcade, après avoir informé le groupe qu’ils ont tous les deux choisi de reporter à la deuxième journée le tour de table de présentation de chacun des participants, créant un trouble certain dans l’assistance, trouble qu’il lui demande de dissiper.

Ainsi sollicité et pressé, Claude Fourcade explicite que, s’ils ont fait ce choix, c’est pour donner à chacun des participants un cadre de présentation en rapport avec l’objet thématique du séminaire, dont la finalité est d’arriver à produire “quelque chose”, de la réflexion mais aussi quelque chose d’écrit, qui serve de trace et de “munition” ensuite à chacun des participants dans le cadre de son institution, sur les valeurs, les principes et les interdits communs qui se feront jour.

Il place donc le séminaire dans la perspective de la rédaction d’une Charte, qui soit le produit de la volonté autonome du groupe, qui le lie et le délie en même temps.

À son point de vue, la réunion de personnes différentes, chacune avec ce qu’elle est, ce qu’elle a vécu et acquis, représente une grande richesse qui suppose un effort pour que les échanges soient rationnels et sensés, sur la base de la seule institution commune à chacun, la langue

française, sans laquelle aucune communication ne serait possible. Il subordonne la réalisation du travail au respect d'une règle du jeu et propose deux conditions : que ça se passe entre "égaux", suivant le principe qu'aucune voix n'en prime une autre, autrement dit qu'il n'y ait pas de discours de "maîtrise" pour dire ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, et que chacun

atténue sa singularité pour dire d'abord ce à quoi on croit ensemble, quelque chose qui renvoie à la notion de lien social.

Claude Fourcade, sans nier qu'il puisse y avoir de débat(s) à l'intérieur de soi, voit dans ces principes une sorte de mise en action de la recherche de l'éthique.

Il cite, une première fois, Hannah Arendt, qui d'abord et avant tout expose la notion du "penser" (par soi-même et contradictoirement (conscienciosness) et parle de l'éthique comme ne pouvant pas être seulement individuelle (au sens où elle implique l'autre, mais aussi l'autre de soi). Cette pensée est ici posée comme seul rempart au totalitarisme et aux crimes qui ont été ordonnés par son application. Claude Fourcade souligne le fait que les chartes, l'éthique, sont à la mode, mais sûrement par défaut, par défaut du politique notamment. Il insiste sur la nécessité pour lui d'une introduction philosophique à ces questions d'éthique comme préalable au travail car, si l'on ne se pose aujourd'hui que la question du "comment", il faut aussi se poser celle du "pourquoi".

Il revient sur le travail d'écriture et explique que ce qui est demandé à chacun, à l'occasion de ce séminaire, c'est de produire une écriture à la fois individuelle et collective. Chacun doit s'engager à "écrire" ce à quoi il tient et ce à quoi il croit, quels sont les valeurs (ou vertus, ou qualités), principes et interdits qui sont pour lui nécessaires, dans sa vie personnelle, sociale et politique, pour les confronter ensuite aux autres (d'abord en sous-groupes puis avec le groupe dans son ensemble) et définir ce qui est commun et ce qui est différent au sein du groupe.

À la demande de Claude Fourcade de susciter chez les participants une réaction à cette méthode de mise en travail, Eric Foëx intervient pour dire qu'à son sens il est important de rappeler que l'objectif du séminaire est de mettre par écrit à son issue ce qui fait sens collectivement pour l'ensemble du groupe dans le domaine de l'éthique.

[Respectant le programme qui prévoit que les participants ne se présentent que lors de la deuxième journée, les différentes interventions, hormis celles des animateurs, sont volontairement laissées sans auteur.]

Un participant (qui évoque l'éthique collective mise en avant à l'époque des procès du régime nazi et se réjouit de la demande d'une réflexion individuelle) note la pertinence de ce séminaire, relativement au fait que les deux absences imprévues vont permettre à chacun de partir de soi, sans le support de ceux qui auraient dû "dire" les choses, sans aucune protection d'un savoir a priori.

À une question sur la nécessité de donner aux mots une définition et de s'entendre sur leur sens, Claude Fourcade réaffirme son choix de ne pas commencer par là et d'essayer de mettre du désordre plutôt que de l'ordre, afin de lancer le débat.

Pour ce faire, il propose de se référer à quelques auteurs dont la lecture lui semble avoir affaire avec la notion d'éthique, et commence par la pensée 748 de Montesquieu, l'intérêt de remonter au Siècle des Lumières et de la rationalité lui paraissant indispensable : "Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je la rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose utile à ma famille et qui ne le fût pas pour ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou bien utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je la regarderais comme un crime". Puis il évoque le rapport très récemment paru du médecin-chef de la Prison de la Santé sur les conditions "scandaleuses" de détention dans une institution publique, chargée d'appliquer les lois de la République, et dans laquelle règnent avec la complicité parfois de l'Administration, l'arbitraire, la violence, l'humiliation, des viols, des suicides, des trafics en tous genres, de l'enrichissement personnel... Il propose

ensuite une phrase de René Char : "Notre héritage n'est précédé d'aucun testament", et lit un long texte d'Hannah Arendt, qui l'a profondément ému, dans lequel elle s'imagine s'adressant à Eichmann lors de son procès pour le déclarer individuellement coupable. Il cite encore Nietzsche, qui avait lui-même repris Dostoïevski : "Et si Dieu est mort, alors tout est permis". Nietzsche disait aussi que la généalogie de la morale dans la sphère judéo-chrétienne est la nécessité d'être puni. Les raisons pour être puni sont extrêmement simples : elles s'appellent la morale. "C'est parce qu'on doit être puni qu'il y a une morale et non le contraire".

L'un des participants prend la parole pour signifier son sentiment de vivre dans un autre monde que celui évoqué jusque là, se demandant comment il va pouvoir intervenir lors de ce séminaire, tout en estimant y avoir pleinement sa place. Il enchaîne d'ailleurs sur le sujet des prisons pour dire que tout le monde sait les conditions de détention et qu'il s'en sent quelque part responsable, n'ayant jamais "rien fait". Un autre relève le fort degré d'intellectualisation du débat et souligne la difficulté de commencer par là, un troisième ajoutant que cela permet pourtant de mesurer la valeur du travail demandé au groupe.

Le texte d'Hannah Arendt est repris, en lien avec la préoccupation professionnelle: quand quelqu'un fait quelque chose dans Point Jeunes, il a aussi à en répondre. La discussion s'engage alors sur le thème de la responsabilité, avec la formule: "si ce n'est pas vrai, on ne dit pas".

Claude Fourcade choisit d'écrire à partir de ce moment au tableau certaines phrases entendues lors des débats. À l'écoute du groupe, il notera au cours de la matinée les choses suivantes :

- si ce n'est pas vrai, on ne dit pas ;
- ici (?), on a le droit de dire ce qu'on pense ;
- ce qui est vrai, on le dit ? # dire tout ce que je sais ;
- si on ne croit pas, on ne dit pas ;
- ma vérité est différente de (celle de) l'autre ;
- pourquoi ne dit-on pas NON dans les institutions ,
- dans l'éthique, y aurait-il du politique ?
- peut-on faire quelque chose tout seul ?
- pourquoi est-on là ? Pourquoi a-t-on choisi ça ?
- peut-on décider, savoir à l'avance, quelle est la bonne méthode à appliquer ? À l'autre et à soi ?
- l'autre est-il vraiment mon égal ?
- il faut que l'autre soit d'accord (avec ce que je lui propose) pour me rencontrer ?
- y a-t-il un fondement à la loi morale ,
- a-t-on le droit de mentir pour se défendre, pour protéger sa vie privée?
- les lois de la République s'appliquent dans les Points Jeunes. Toujours?

Parmi les sujets abordés, celui de la nécessité du consentement de l'autre est longuement débattu, en ce qui concerne notamment la liberté de choix des jeunes à l'égard des travailleurs sociaux, tout comme celui de la définition de la notion de Charte, Claude Fourcade marquant son désaccord avec l'idée avancée par quelqu'un que les Dix Commandements constituent une Charte, dans la mesure où Dieu donne, toutes faites, les indications, sans questionnement possible. Il cite le commandement : "Tu ne commettras pas l'adultère", qui n'est soumis à aucun questionnement possible. Il soulève la différence entre une loi, une règle, qu'on se donne à soi-même, par opposition à la loi "divine" qui n'appelle aucune discussion.

Il évoque, par rapport à la notion d'éthique et dans un moment où plusieurs intervenants s'inquiètent de leur difficulté à manier des concepts complexes alors qu'ils aimeraient pouvoir utiliser des mots simples, le cas de Macarenko, éducateur dans le système soviétique, qui disait à propos des jeunes en grande difficulté : "je ne veux pas savoir d'où ils viennent, je ne veux pas savoir ce qu'ils ont fait, et pour que ce soit clair, je prends leurs habits, les affaires qu'ils ont amenées et on fait un grand feu avec. On repart de rien". Il parle aussi a contrario d'une expérience italienne, avec des jeunes en grande difficulté également, qui a consisté à réaliser avec eux un film pour lequel ils retournaient voir toutes les personnes qui avaient traversé leur vie, et dans lequel on constatait qu'à partir d'histoires toutes différentes, ils avaient beaucoup de points

en commun. D'où la question : quand on accueille quelqu'un, est-ce qu'on brûle tout ou est-ce qu'on s'intéresse à l'histoire ?

La matinée s'achève par une longue discussion portant sur la prison, sur ce qu'elle représente, ce qu'on en dit, et ce qu'il convient de faire lorsque l'on est destinataire d'une confiance de la part de quelqu'un qui a commis un acte grave, quand on sait ce qui risque (voire ce qui est sûr) de s'y passer. Cela renvoie aussi à la notion de "dire la vérité", avec la question de savoir ce que la personne est capable d'en comprendre, notion liée elle-même à la réalité de l'acceptation de la relation engagée.

Cette notion de vérité à dire est évoquée par une participante rapportant une expérience compliquée, vécue personnellement, mettant en jeu l'aveu d'un meurtre par une femme fréquentant Point Jeunes. Elle explicite la difficulté d'une telle situation, le renvoi à l'éthique étant alors d'une extrême lourdeur, et comment il fait appel à l'intériorité de l'individu, à sa solitude aussi.

Une intervention d'un avocat fait évoluer la discussion vers la notion concrète de dénonciation, qu'il réfute par principe, alors que d'autres intervenants s'appuient sur les obligations légales qui ne permettent d'après eux aucune hésitation quand à leur comportement, ne serait-ce qu'en fonction de leur propre crédibilité vis-à-vis des personnes à qui elles ont à faire, mais d'autres relèvent les différents degrés auxquels se pose ce type de question et jusqu'où peut aller le principe de révéler à tout coup la vérité. Mais la question apparaît comme de plus en plus cruciale au fur et à mesure des débats, par rapport à la notion d'appel au secours que représente toute révélation d'un "secret" et par rapport à l'indispensable formulation d'une limite ou d'une désapprobation de la part d'une institution.

Pour la première fois au cours du séminaire, le principe de la référence à l'application des lois de la République est fortement discuté, en particulier relativement à la judiciarisation de la société.

Un participant tient à exprimer en fin de matinée son intérêt pour le fait que Claude Fourcade ait en quelque sorte placé la barre très haut en termes de références à l'éthique, et revient sur la nécessité de dire les choses. Citant Lacan, "Je dis toujours la vérité, pas toute car à vouloir la dire toute, on s'y épuise...", Claude Fourcade dit que, dans la question de l'éthique, "l'important est de distinguer et de choisir", selon Aristote. Rien n'est donné d'avance automatiquement, dans tout acte il y a un choix, dans tout choix le tragique est présent.

Le groupe marque alors une pause dans son travail pour déjeuner.

Première journée : questions d'éthique, par Claude Fourcade

À la reprise, Eric Foëx replace le séminaire dans le cours de son programme, avec la mise en travail selon la méthodologie choisie, et remercie de sa présence Madame Eva Kubié, une universitaire pragoise dont Claude Fourcade justifie doublement la présence : parce qu'elle est une "vieille dame", qui a connu deux régimes totalitaires ; parce qu'elle vient d'ailleurs et qu'elle apporte non seulement sa culture mais aussi un point de vue malicieux.

Eric Foëx cède la parole à Claude Fourcade qui introduit son propos avec la définition du mot éthique qui a pour étymologie le grec ethos, signifiant habitudes, mœurs, usages, d'une part, et le caractère de l'homme, ce qui le singularise, ce qu'il fait sien pour acquérir sa seconde nature, d'autre part. Ce qui fait "homme", c'est ce qui le distingue des animaux, ce qui le caractérise, ce que les grecs appellent le nomos, c'est-à-dire l'institution ou la coutume, la loi. (En réalité, le nomos était de façon beaucoup plus concrète l'attribution de la libre pâture à telle ou telle personne). Ce que représente le nomos, c'est la norme nécessaire pour faire lien social. Il est aussi nécessaire pour faire la polis, c'est-à-dire la cité. En ce sens, la langue est la première des institutions.

Il aborde ensuite la description de la cité grecque d'Athènes, comme inventeur de la démocratie, au 5ème siècle avant J.-C., une invention "exceptionnelle" qui dura un siècle (dans sa pratique fondatrice), avec ses trois espaces qui permettent d'en comprendre l'organisation :

OÏKOS AGORA ECLESIA

C'est le domicile où les lois interviennent le moins possible dans le gouvernement de la maison. C'est la place publique où se discute le bon, le bien, qui décide au vote des citoyens. Chaque citoyen y donne son avis.

C'est privé-privé Privé-public Public-public

Dans Sparte, à l'opposé d'Athènes, Sparte qui a toujours servi de référence aux régimes totalitaires et aux dictatures militaires, ce qui est public - le bien public - devient privé - apanage de quelques familles ou clans. Ce qui était privé devient "public" objet de la réglementation, du contrôle systématique de la conformité aux réglementations et normes, voire à la pratique de l'espionnage et de la dénonciation publique des pratiques et pensées intimes. C'est le revers de la médaille Athénienne dont le modèle se pervertit après la défaite contre la coalition menée par Sparte dans la Guerre du Péloponèse.

A rapprocher de cela aujourd'hui dans certains états des États-Unis (comme celui du Kansas) où on condamne des époux pour la pratique domestique de la sodomie (dont le sexe oral) et où la théorie du Big Bang et l'évolutionnisme de Darwin sont exclus des programmes d'enseignement des collèges et lycées, parce que c'est non conforme aux écritures.

Il replace aussi la notion de nomos, signifiant l'institution, comme étant celle qui fait "être" l'homme car celui-ci ne serait pas viable sans institution, en citant Castoriadis, philosophe, psychanalyste, économiste, mathématicien, l'un des directeurs de l'École Pratique des Hautes Études en Sciences Sociales, fondateur en 1946 de la revue "Socialisme ou Barbarie". L'ensemble des considérations qui suivent, hors citation particulière, sont extraites d'un texte de C. Castoriadis. Pour C. Castoriadis, "l'individu est une fabrication sociale" à l'encontre du discours économiste libéral qui "pose la société comme formée par assemblage ou combinaison d'individus" (...) "ce que je sais en tant que psychanalyste c'est que ce qui n'est pas social dans l'individu non seulement serait incapable de composer une société, mais est radicalement et violemment asocial" (P.123 Institution première de la société sur carrefours du labyrinthe cf documents joints) "l'homme n'est donc pas seulement, comme disait Hegel, un animal malade ; l'homme est un animal fou et un animal radicalement inapte à la vie. Il ne survit qu'en créant la société (les sociétés) les significations imaginaires sociales et les institutions qui les portent et les incarnent (...) La société - l'institution est là - non pas seulement pour l'être humain individuel, la société est là pour hominiser ce petit monstre vagissant qui vient au monde et le rendre apte à la vie" (p. 123 op. cité)

Un enfant seul, un enfant abandonné, "sauvage", qui a échappé aux institutions (famille, langue ...) est un enfant fou "fou comme un trou" disait Aïda Vasquez psychanalyste vénézuélienne des groupes d'éducation thérapeutiques.

Claude Fourcade distribue ensuite le texte de la définition de la vertu selon Aristote, écrite dans Éthique à Nicomaque il y a 2 500 ans, pour définir le fait de "faire bien", autrement dit l'éthique : en grec et en caractères latins : "Estin ara è aretè hexis proairetikè, en mesotèti ousa tè pros hêmas, hōrismenè logō kai hōs an ho phronismos horiseien."

La traduction proposée est la suivante :

"La vertu est une façon régulière d'agir, une disposition acquise, qui pourtant implique, chaque fois, un libre choix. Elle est entre deux extrêmes, elle est dans la mesure, une mesure qu'on ne

peut définir que par rapport à nous (à ce qui fait que nous sommes ce "nous"). Elle est définie par la faculté de raisonner rigoureusement, mais tout autant par la réflexion de l'homme sensé".

Développant une idée qu'il demande au groupe de remettre en cause, Claude Fourcade affirme que l'éthique n'est ni une affaire intime, ni de nature divine, ni naturelle, et qu'elle se pose comme une institution à laquelle, pour y réfléchir, on est condamné à l'autonomie. Il ajoute que la vertu ne peut pas être détachée de la cité, de la polis et de son histoire, et que si la démocratie est la condition d'une éthique pleine et entière, la question est de savoir si on est aujourd'hui en France en démocratie - une question à laquelle Castoriadis répond d'ailleurs négativement, en décrivant notre pays comme une "oligarchie élective", c'est-à-dire qui prend le masque de la démocratie mais qui règle en réalité la plupart des problèmes essentiels "entre soi", entre "égaux qui sont plus égaux que d'autres".

C'est pourquoi Claude Fourcade caractérise comme essentielle la démarche de ce séminaire consistant à essayer de faire ensemble quelque chose, de se donner des règles, des lois, des valeurs, librement discutées, pour ne pas devoir uniquement se "débrouiller" tout seul dans son coin avec ces questions. Il cite encore Dominique Lecourt, philosophe, lors d'une conférence, qui dénonce cette tendance moderne de considérer l'éthique comme "s'écarter du moindre mal", "se tenir à distance", "au plus près des commodités", a contrario pour lui ce qui compte, c'est que nous puissions améliorer la condition humaine ou, avec Hannah Arendt, rechercher le Bien Public. Et il concluait par un souhait, celui qu'il existât une formation... au courage.

Claude Fourcade revient alors sur le rejet d'une morale imposée par des maîtres à penser et insiste sur la notion d'autonomie, la construction consciente, jour après jour, la réflexion individuelle et collective sur les normes et les institutions. Il convient qu'il s'agit par conséquent pour le groupe d'un travail difficile qui lui est demandé, car il ne repose sur aucun fondement de vérité absolue, ou révélée.

Il évoque à nouveau, considérant que c'est très important, les grecs en expliquant que ceux-ci ne comprenaient pas les romains, en particulier sur un point : ils ne comprenaient pas le fait que les romains ne fassent que des guerres "justes", justes parce qu'ils avaient été attaqués ou pour toute autre raison à inventer. (Chez les grecs, quand on faisait la guerre, on la faisait simplement pour aller tuer des ennemis, comme lors de la Guerre de Troie.) Cette hypocrisie qui cache les actes et motivations violentes sous des "raisons" fallacieuses est, d'une certaine façon, fondatrice d'un ordre politique de la dissimulation.

Eva Kubié intervient pour évoquer à propos des grecs leur manque de psychologie et de pédagogie, poursuivant par une explication sur la chute des régimes totalitaires : rien ne tient si vous ne faites pas attention à ce que ça tient. Elle dit aussi que dans le domaine politique, le prolongement de l'éthique, c'est la psychologie et la pédagogie, qu'il faut instruire les gens, qu'il faut donner aux gens le courage de parler en public, parce que les gens ont perdu confiance en eux et c'est pourquoi la psychologie est si importante pour elle, sur un plan très pratique.

Cette dernière remarque permet à Claude Fourcade de revenir sur la définition d'Aristote qui dit que ce n'est pas seulement la théorie qui est en jeu, c'est-à-dire le raisonnement compris dans sa pureté, dans sa rigueur (le logos), c'est aussi la pratique et le bon sens. Mais cela ne résout pas la question de savoir comment transformer la société "avec" les gens qui la composent. C'est toute la dialectique entre la détermination de toute action et l'exercice du libre choix, que l'on retrouve bien au cœur des préoccupations des participants à ce séminaire ; quand on a à accueillir des gens, à leur parler, à leur dire ou à ne pas leur dire, etc.

Claude Fourcade, dans sa volonté de recentrer la réunion sur son objet, établit un lien entre ce qui se dit lors de cette première journée et la pratique professionnelle quotidienne de chacun, voire la réunion elle-même, en demandant ce qui se passerait si parmi l'assistance se trouvaient des jeunes en grande difficulté. Auraient-ils leur place ? Se sentiraient-ils "égaux" ?

Un participant intervient pour affirmer qu'il faut que la discussion ne passe pas que par le retour à l'Antiquité, et qu'il y a aujourd'hui une idéologie de massification extrêmement active dont on ne peut faire l'économie de la réflexion. Les grands exclus, aujourd'hui, le savent bien, eux qui n'ont que des miettes de notre richesse. Il évoque la prolifération des informations financières, des cours de la Bourse et de la publicité dans les médias. Il insiste donc pour ne pas trop se tourner uniquement vers le passé.

Claude Fourcade en disconvient et pose l'importance pour lui de s'intéresser à l'Antiquité car, dans l'histoire de l'Occident, c'est toujours des retrouvailles avec des textes anciens qui ont présidé à l'émancipation des peuples soumis à un pouvoir absolu. Il ajoute qu'il ne s'agit pas pour autant d'adorer le passé. Il cite Tocqueville : "Le passé n'éclairant plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres", et Kafka : "L'avenir renvoie l'esprit de l'homme dans le passé jusqu'à l'Antiquité la plus reculée".

Au fil de la réunion, Claude Fourcade a continué de noter des choses entendues, dont la lecture reste possible à tout moment, comme une trace pour chacun :

- je préfère être un complice # une balance ?
- on est tous d'accord pour parler, dire à un autre, un jeune, que l'on considère que ce qu'il a fait est mal / pose problème ;
- la position personnelle # la position professionnelle ;
- qui fait les lois ? qui sait les lois ?
- JE ne peut être tout seul, il faut qu'il y ait un NOUS ;
- des normes (nomos ?), des lois, des institutions sont-elles absolument nécessaires ?
- qui dit et comment dire la frontière, entre le juste et l'injuste ?
- comment former et enseigner ?
- comment acquérir cet acquis et s'exercer au libre choix ?
- qu'est-ce que la psychologie et la pédagogie peuvent apporter ?
- nous sommes responsables de notre parole.

Pour clore cette première journée, Claude Fourcade distribue une fiche intitulée: "Trame de présentation des participants", qu'il propose comme outil dont chacun peut user entièrement ou seulement pour partie. Cette fiche se présente ainsi :

Nom du participant :

Nom de la structure :

Téléphone :

Fax :

Adresse :

Statut professionnel :

Domaine d'intervention :

Responsabilités exercées :

Dans vos fonctions professionnelles, vous référez-vous à un code...

Éthique : Oui/Non - Est-il écrit : Oui/Non

Déontologique : Oui/Non - Est-il écrit : Oui/Non

Réglementaire (au sens du règlement intérieur) : Oui/Non

Est-il écrit : Oui/Non

Si Oui, ce(s) code(s) est-il (sont-ils) communiqué(s) aux personnes avec lesquelles vous travaillez, que vous accueillez : Oui/Non

Si Oui, de quelle façon :

Il remet également une proposition de trame de travail permettant d'avancer vers la rédaction ultérieure d'une charte. La proposition est de réfléchir aux interdits, aux principes et aux valeurs - c'est-à-dire ce que chacun s'accorde à comprendre comme qualités ou vertus -, que les

participants, individuellement dans ce premier temps, estiment nécessaires du point de vue de leur vie personnelle, dans leur institution et dans leur rapport au monde.

Un tour de table fait nettement apparaître l'intérêt majeur de réfléchir de cette façon aux enjeux de l'éthique car chacun sent bien qu'il ne met pas le (ou les) même(s) sens derrière les mêmes mots et que les notions d'interdits, de principes et de valeurs vont donner lieu à des propositions multiples dont il faudra pouvoir ensemble faire émerger ceux et celles qui seront communs. Dernière à prendre la parole avant qu'Éric Foëx ne prenne congé du groupe, Eva Kubié propose comme principe la tolérance, qu'elle regrette qu'on confonde toujours avec l'indifférence.

Deuxième journée : mise en travail, présentations

Eric Foëx ouvre la deuxième journée en faisant part de l'absence annoncée de Madame Malivert pour raisons de santé et en constatant que les barrages des chauffeurs routiers continuent de provoquer le retard de certains participants.

Il énonce le programme de la journée, qui subira quelques modifications en cours de route pour devenir : lecture, puis critique du compte-rendu de la veille distribué à chacun, suivies de la présentation des participants, le matin; réunion d'écriture en demi-groupe l'après-midi avec comme support de réflexion la trame de travail remise la veille.

Après la lecture du compte-rendu suivi de quelques remarques, c'est le moment de la présentation de chacun des participants. Selon la trame de présentation remise la veille, proposée comme outil mais finalement retenue comme guide par tous, Eric Foëx ouvre le bal.

Eric Foëx est Directeur de l'A.P.A.P.A.R. Charente-Maritime, Association de Promotion des Actions de Prévention sur l'Agglomération Rochelaise et le Département de Charente-Maritime. Ses domaines d'intervention (de l'A.P.A.P.A.R.) sont la prévention spécialisée, la prévention beaucoup plus large et les actions de formation. Il exerce les responsabilités de direction administrative et financière. Références à un code éthique : non, déontologique : oui et non, car il existe des textes fondateurs de la prévention spécialisée (arrêté de 1972) et les "règles de Point Jeunes, réglementaire : non. Il s'avoue très interrogateur sur la question de la déontologie.

Marie-Laure Duhart travaille pour Tremplin 17 qui dispose de plusieurs structures, dont le CHRS des Combeaux2 . Elle a le statut d'animatrice et ses domaines d'intervention sont le service d'accueil d'urgence, l'action éducative et la communication externe du CHRS. Elle est responsable du service d'accueil d'urgence. Références à un code éthique : oui, il est ou pas écrit et si elle est établie au CHRS, la personne reste maître de ses choix. Déontologique : non, mais il existe le secret professionnel. Réglementaire : oui, puisqu'il y a un contrat écrit explicite en cas d'hébergement entre la structure référente, l'accueilli et l'hôtelier. Elle ajoute qu'une éthique personnelle la guide dans le fait qu'elle reconnaît chez l'autre, comme pour elle-même, le besoin de reconnaissance et d'amour, et le non-jugement.

Yann Thomas travaille à la Mairie de La Rochelle, au service Vie Sociale Enfance Jeunesse. Il est coordinateur, contractuel et donc non fonctionnaire. Il s'occupe des jeunes des quartiers. Références à un code éthique : oui, personnel, à moins qu'il en existe un à la mairie mais il l'ignore; déontologique : non; réglementaire : oui, le droit du travail.

Séverine Fuleran est Emploi Jeune au même service jeunesse. Elle s'occupe d'adolescents de 12 à 18 ans dans les quartiers. Elle n'a aucune responsabilité et dit ne pas savoir s'il y a des codes. Elle ajoute que, si il y en a, elle ne les connaît pas.

Martine Rullier est attachée au district Sud-Bassin qui regroupe quatre communes autour d'Arcachon. Elle est animatrice sociale, également contractuelle. Ses domaines d'intervention sont les dispositifs liés à la politique de la ville. Ses responsabilités sont l'impulsion et la coordination des actions dans un très large partenariat. Elle est l'interface entre le terrain et les élus. Elle a également participé à la mise en place de nombreux outils, comme la création de la Passerelle

Point Jeunes sous la responsabilité du district qui en a confié la gestion à une association de prévention. Références à un code éthique : oui, mais implicite car elle n'a rien vu; déontologique : non.

Gilbert Clauss est Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Honoraire (en retraite) et représente la P.J.J. à ce séminaire. Il est fonctionnaire de l'État. Les domaines d'intervention de la P.J.J. sont de plusieurs ordres :

- prestataire de service pour les magistrats de la jeunesse (exécution des mesures éducatives sur mandat judiciaire) ;
- contrôle de la gestion et de la pédagogie des services et établissements concourant à la protection de la jeunesse (habilités justice) ;
- promotion, évaluation et contrôle d'actions mises en place au bénéfice de la jeunesse : actions de préventions, scolarité, formation, réinsertion....

Il a la responsabilité entière sur les plans administratif, financier et éducatif. Références à un code : oui, c'est le statut de la fonction publique. Mais il n'y a pas de code écrit qui ne peut donc être communiqué, avec en plus l'obligation de réserve. Il ajoute essayer toujours que soit clair le rapport avec les gens qu'il reçoit.

Claude Fourcade travaille à la Mairie de La Rochelle. Il est conseiller technique et chargé de recherche, fonctionnaire territorial. Ses domaines d'intervention sont le développement social urbain, avec la rédaction de notes, dossiers, projets, et la maîtrise d'ouvrage déléguée d'un projet sur les attentes des jeunes de 15 à 28 ans à La Rochelle. Ce projet consiste à voir ce qui est semblable, ce qui bouge et est nouveau pour cette population, ainsi que leurs attentes, grâce à de longs entretiens portant sur l'intime, le social et l'associatif (citoyenneté). Il travaille également à l'organisation de l'université d'été sur la qualité de la ville, à la réflexion sur la création de lieux-espaces publics, au suivi du PLIE et à l'amélioration des services publics de proximité. Il caractérise sa responsabilité comme thématique. Références à un code éthique : oui, pas vraiment écrit et personnel ; déontologique : oui, personnel; réglementaire : oui, c'est le code de la Fonction Publique Territoriale, qui comporte le devoir de discrétion, de réserve, de service public. Il situe toujours dans quelles conditions il fait son métier, à quoi il s'engage, à quoi l'autre peut s'attendre. Il profite d'avoir la parole, en tant que metteur en travail, pour justifier à nouveau la nécessité de formaliser par écrit, collectivement, ces engagements.

Brigitte Bara est Directrice de Point Jeunes à Lille. Ses domaines d'intervention sont la prévention globale, l'accueil, l'écoute, les actions de sensibilisation et de formation. Elle est responsable du projet et de son application, des conditions de travail, des relations avec les partenaires, responsable pédagogique et financière. Références à un code éthique : non; déontologique : non; réglementaire : non. Mais elle souligne que l'explicitation orale a lieu très régulièrement.

Guillemette Roux travaille à Point Jeunes La Rochelle. Elle est Éducatrice et Chef de Service. Son domaine d'intervention est l'écoute éducative des 16/24 ans et des parents. Elle exerce selon ses propres termes beaucoup de responsabilités, animation, coordination, relais et gestion de plein de projets. Références à un code éthique : oui, personnel; déontologique : non; réglementaire : oui: il est écrit, transmis par écrit et par oral, y compris aux jeunes et par les jeunes.

Marie-Dominique Feret travaille au CCAS de La Rochelle. Elle a un statut d'assistante socio-éducative chargée de mission médico-sociale (récemment nommée à la suite d'un remplacement depuis le 1er janvier). Elle est responsable de l'accueil des jeunes de 18 à 25 ans orientés par le CCAS, sur rendez-vous, avec un aspect sanitaire qu'elle souligne, de l'allocation jeune de 21 à 25 ans dont elle présente les dossiers à la Mairie, et de l'hébergement avec la gestion de trois appartements qui fonctionnent avec un accompagnement social. Références à un code réglementaire : oui, pour l'hébergement avec un contrat et pour le reste transmis de façon orale.

Marc Leray travaille à Point Écoute Prévention à Toulouse. Il est Directeur d'établissement avec une formation de psychologue clinicien. Son activité est centrée sur l'accueil et l'écoute, autant des jeunes, des adultes que des professionnels. Il est responsable technique, administratif, financier et

du personnel. Références à une éthique relative à l'acte et pas à un code : oui, mais pas écrit; déontologique : oui, en référence à l'exercice professionnel et écrit; réglementaire : oui et écrit. Leur transmission est systématiquement écrite aux professionnels et orale aux publics.

Christian Müller est à la fois médecin psychiatre travaillant au Point Jeunes de Lille et psychiatre hospitalier. Il est responsable de secteur. Une notion à laquelle il est plus que très attaché qui a consisté à refuser le cloisonnement en reconnaissant des rôles et des statuts à chacun. Références à un code éthique : oui, personnel et écrit; déontologique : oui, en référence au code hypocratique qu'il applique en accord avec le code de déontologie (mais il pose la question du rapport du Conseil de l'Ordre à son propre code de déontologie); réglementaire : oui, il n'y a que ça, dit-il : les chartes, apposées sur les murs, le code de la santé, les lois de la République, le livret d'accueil, jusqu'au questionnaire de satisfaction! Il tient au secret professionnel et à l'obligation de réserve à l'interne, comme moyen.

Alain Hernandez, dernier participant à se présenter, travaille au CEFORD, une association qui gère cinq établissements et trois services, dans la Vienne. Il est Chef de Service éducatif dans ce service d'accueil de jour. 44 jeunes y sont reçus, placés par les juges. Il s'agit soit de la protection de l'enfance soit de délinquants. Il est responsable du suivi du projet individualisé pour chaque jeune avec qui le projet est conçu, du suivi des dispositifs de droit commun (AFPA, GRETA...) et d'une équipe pluridisciplinaire. Références à un code éthique : non, ou personnel mais pas écrit; déontologique : non, c'est une notion floue; réglementaire : oui ; pour ce qui concerne l'association, il n'a vu le règlement qu'une fois en 29 ans (!) ; quant au règlement intérieur, il est présenté au jeune qui le signe ou ne le signe pas.

Les présentations terminées assez tard dans la matinée ne permettent pas de respecter le programme initial, qui est donc modifié avec la décision de consacrer l'après-midi entière à la rédaction en demi-groupe de la base commune pour la future élaboration d'une charte. Claude Fourcade explique que, dans ces groupes, il faut qu'il y ait quelqu'un de volontaire pour donner la parole et quelqu'un qui soit le scribe de ce qui est retenu comme commun, sorte de relevé de conclusions, car il est important que chaque groupe s'autonomise.

Avant de clore cette matinée pour aller déjeuner, les participants engagent une discussion assez intense sur des thèmes qui se croisent, sans fin a-t-on l'impression, des thèmes tels que la nécessité de l'écrit, le rapport entre éthique et loi(s), l'hypocrisie entre dit et fait, des questions sémantiques, l'affichage ou non de l'application de la loi (des lois) dans les Points Jeunes, ce dernier thème faisant dire à Séverine Fuleran qu'il vaudrait mieux afficher là où ce serait le cas : "Ici, on n'applique pas la loi".

Eric Foëx propose que les travaux de réflexion et d'élaboration réalisés l'après-midi en demi groupes, restent hors compte rendu, ne serait ce que pour faciliter l'implication personnelle et professionnelle de chacun. Le groupe approuve.

Troisième journée : travail

Après avoir proposé aux participants de prendre connaissance du compte-rendu de la deuxième journée de ce séminaire, ce qui donne lieu à quelques souhaits de corrections de la part de certains en ce qui concerne la rédaction de leur présentation, Eric Foëx ouvre cette troisième et dernière journée par l'énoncé du programme : les deux demi-groupes sont invités à présenter leurs démarches respectives dans le travail qu'ils ont entamé la veille au cours de l'après-midi, démarches qui doivent être interrogées par l'autre demi-groupe, puis les deux se réuniront à nouveau séparément pour consacrer l'ultime demi-journée du séminaire à une "brillante synthèse".

Eric Foëx présente la démarche du groupe auquel il a participé (arbitrairement dénommé "Groupe 1" pour la commodité alors qu'il s'est constitué en second par rapport à l'autre déjà en place à 14 h). Le Groupe 1 a choisi de demander à chacun de ses membres de lire ses réflexions de façon

verticale, colonne par colonne selon la trame de travail proposée (autrement dit : les interdits, puis les principes, puis les valeurs), en ne faisant pas trop de distinction entre les trois niveaux horizontaux (vie personnelle, institution, rapport au monde) car le groupe a constaté qu'il y avait beaucoup de choses similaires entre eux, à part des nuances fortes sur le niveau professionnel (institution). Il a également fait le choix de ne pas débattre thème par thème et point par point mais d'attendre que tout le monde ait lu ce qu'il avait écrit. À la suite de cela et après une courte discussion sur quelques points suscitant une interrogation au sein du groupe, un des membres a présenté une synthèse qu'il avait rédigée au fur et à mesure et qui a servi de trame pour proposer un texte qu'il demande à Christian Müller de bien vouloir lire.

“Nous, réunis à La Rochelle le 1er février 2000, reconnaissons comme intangibles les principes suivants :

- l'accessibilité de nos services à tous et à chacun ;
- le souci d'une hospitalité et d'un accueil singuliers ;
- le libre choix comme condition même de la rencontre et de l'écoute ;
- la confidentialité et le respect de l'anonymat dans les conditions prévues par la loi ;
- la garantie de l'espace tiers comme condition de travail ;
- l'autonomie de la personne impliquant son accès à toute information la concernant, son consentement à toute démarche la concernant dans le cadre des limites fixées par la loi ;
- une attitude professionnelle d'engagement et de vigilance auprès des personnes et dans la vie de la cité ;
- l'interrogation soutenue de nos pratiques, le cas échéant par l'intervention d'un professionnel extérieur.”

S'étant ré-interrogé sur son propre travail, le Groupe 1, par la voix d'Eric Foëx, pense devoir séparer ce qui concerne le message à l'intention des professionnels et celui à l'intention des publics. Il conviendrait aussi selon lui de mieux hiérarchiser les trois niveaux, celui des valeurs, celui de la considération des publics et celui des attitudes minimales des professionnels. Or il manque un “chapeau” qui explicite cela.

Claude Fourcade propose de passer à la présentation du travail du Groupe 2, auquel il a participé, et demande à Brigitte Bara d'en dire la méthodologie.

La démarche du groupe, selon elle, a été d'être beaucoup plus scrupuleuse des règles avancées et bien qu'il y ait eu un débat sur celles-ci, le groupe s'est rangé à une application stricto sensu de la méthode proposée. La grille a donc été reprise à la fois horizontalement et verticalement, et tout a été systématiquement noté, sans trop de discussion sur chaque terme ou chaque mot, de façon à ce chacun puisse voir écrit ce qu'il souhaitait et comme il le souhaitait. La difficulté rencontrée est naturellement que cette démarche représente une masse d'informations considérable (figurant sur plus d'une dizaine de feuilles de tableau entièrement recouvertes et affichées tout autour de la salle de réunion). Dans un deuxième temps, Claude Fourcade en a proposé une synthèse rédigée par lui, qui a suscité de nombreuses réactions, en particulier celle de Yann Thomas exprimant sa frustration sur l'aspect réducteur de cette synthèse par rapport au travail réalisé.

Claude Fourcade en tire la conclusion provisoire que les deux groupes ont travaillé chacun dans un sens contraire de l'autre, ce qu'il trouve très riche d'enseignements. Pour ce qui est d'où en sont les groupes, il y a dans un cas (le Groupe 2) la plus grande dispersion possible avec le plus grand panorama et le plus de détails possibles, chacun ayant réagi à ce que disaient les autres, sans que la phase de confrontation n'ait eu lieu; il y a dans l'autre cas (le Groupe 1) la recherche d'un “noyau” qui serait au cœur d'un projet de Charte. Il trouve cela exemplaire de la dynamique différente qui peut prendre un groupe ou un autre, sans qu'on puisse dire qu'il y ait accord ou désaccord entre eux.

Christian Müller dit son désaccord pour renvoyer ainsi dos à dos le travail de chacun des groupes, alors qu'il y avait pour lui une “commande” : chaque groupe doit produire un texte qu'il propose à

l'autre. Cette commande-là, il indique qu'elle se pose en termes de responsabilité, car chacun ayant pris du temps sur celui de son institution, il se doit d'avoir une production.

Marie-Laure Duhart se démarque de cette perception en disant avoir entendu que la demande était une mise à plat "en vue" d'une rédaction ultérieure et non d'une rédaction définitive d'un texte, au moins au niveau du travail en demi-groupe.

L'ensemble des participants intervient ensuite pour tenter de faire émerger un objectif commun, celui d'une efficacité permettant de parvenir néanmoins à l'issue de la journée à un projet de texte commun, sans avoir le sentiment de réduire ou de sacrifier les apports de chacun. Claude Fourcade demande, à la suite d'échanges assez vifs, à ce que chacun des deux groupes prennent vraiment en compte le travail de l'autre, en l'état où il est. Eric Foëx insiste cependant sur la nécessité impérieuse de la production effective d'un texte final, à partir de deux textes intermédiaires.

Le séminaire se poursuit donc en décidant de se séparer à nouveau selon les deux sous-groupes, qui vont se servir chacun du matériel de l'autre.

Troisième journée : élaboration

Après le déjeuner, Eric Foëx annonce la reprise - et la fin - du séminaire en séance plénière. Il souhaite que le groupe tienne son objectif qui est de réaliser, dans le peu de temps qu'il lui reste, d'un projet à envoyer pour que la démarche Charte se mette en place.

Par ailleurs il remercie Monsieur Charlet, de la DDASS, de sa présence lors de la clôture de ce séminaire.

Brigitte Bara demande la parole pour dire son interrogation sur le choix de la composition du groupe réuni pour ce séminaire, à savoir un tiers de directeurs ou de chefs de service de Points Accueil ou Points Écoute, un tiers de directeurs ou de chefs de structures de la région et un tiers de représentants d'administrations.

Eric Foëx lui répond qu'il a lui-même voulu ce choix et qu'il l'assume totalement, en disant que ce type de démarche lui semble devoir être initiée d'une part par des personnes qui ont une très longue pratique des Points Accueil et Points Écoute, d'où le choix de responsables et de cadres de structures, d'autre part de partenaires de terrain et, enfin, d'interlocuteurs publics, car cette démarche s'inscrit dans un cadre qui dépasse largement les Points Accueil ou Points Écoute.

Marie-Laure Duhart lit le texte proposé par le Groupe 2 pour les Points Jeunes :
"Ces lieux d'accueil s'inscrivent dans le cadre des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humain, des principes de la République, Liberté, Égalité, Fraternité, des lois de la République et de la Communauté Européenne."

Elle précise qu'il a paru important au groupe de faire la distinction entre "publics" et "professionnels".

1) Publics.

Réunir les conditions de rencontre avec le public suppose :

- l'écoute et l'accueil sans condition, avec l'anonymat et la confidentialité ;
- un lieu hospitalier et protégé ;
- autant de temps qu'il faut ;
- la connaissance des buts, du lieu et de ses règles ;
- de signifier à l'autre qu'on le considère comme son égal ;

- le respect de la parole vraie et de ses engagements.

2) Réunir les conditions d'exercice des professionnels suppose :

- la reconnaissance et l'exercice du mandat de prévention globale ;
- la mise en place d'espace et de temps externe et interne d'évaluation, d'analyse des pratiques de formation et de recherche en présence de tiers ;
- l'interdiction de communiquer la situation individuelle et personnelle sans l'accord explicite de l'intéressé ;
- que seule la personne accueillie a l'initiative de ses démarches ;
- que l'équipe est une condition nécessaire à la réalisation du travail professionnel ainsi qu'une éthique individuelle et collective.

Les Points Jeunes doivent impérativement s'interroger et interroger les autres sur leur pratique.

Elle termine en indiquant que le groupe souhaite pouvoir accompagner le texte d'un glossaire précisant le sens donné à chaque mot ou expression lorsque le besoin s'en fera sentir.

Eric Foëx propose de lire immédiatement l'autre texte, présageant qu'un bon nombre de points vont apparaître comme étant communs, bien que Guillemette Roux note sa frustration de voir tout le travail accompli résumé en quelques phrases.

Christian Müller lit le texte du Groupe 1, après avoir indiqué que le groupe a interrogé son propre texte initial à la lumière des éléments de l'autre groupe.

Il ajoute qu'il manque à ce texte un préambule, qui doit faire référence aux valeurs humanistes républicaines et au cadre de la loi.

"Nous, Points Jeunes Association, Recherche, Formation, réunis à La Rochelle le 1er février 2000, nous reconnaissons dans les principes suivants :

- l'accessibilité de nos structures à tous et à chacun ;
- l'hospitalité et un accueil singulier ;
- la primauté de la parole ;
- le libre choix comme condition de la rencontre et de l'écoute ;
- la confidentialité et le respect de l'anonymat dans les conditions prévues par la loi ;
- le consentement de la personne pour toute démarche la concernant dans les limites prévues par la loi ;
- une information loyale sur la structure et l'accès de la personne à toute information la concernant ;
- une attitude professionnelle d'engagement vis-à-vis des personnes, de vigilance dans la vie de la cité et d'observation des évolutions sociales ;
- humour, disponibilité, convivialité (il manque la mise en phrase) ;
- l'interrogation soutenue de nos pratiques, le cas échéant par l'intervention d'un professionnel extérieur."

Sur le dernier point, Christian Müller indique qu'une autre formulation est proposée : "l'extériorité comme condition à l'interrogation soutenue de nos pratiques".

Ces deux textes sont naturellement ensuite profondément interrogés par chacun des participants, l'un se nourrissant de l'autre et inversement.

À l'issue de cette discussion, un texte est définitivement adopté pour servir de base à l'élaboration de la Charte Points Jeunes Association, Recherche, Formation, un préambule faisant référence aux valeurs de l'humanisme républicain et aux lois de la République devant, de l'avis de l'ensemble des participants, figurer en tête de la Charte.

“Nous, Points Jeunes Association, Formation, Recherche, réunis en séminaire à La Rochelle les 31 janvier, 1er et 2 février 2000, nous reconnaissons dans les principes suivants :

- l’accessibilité d’un lieu ouvert à tous et à chacun ;
- une équipe disponible ;
- un accueil singulier, le temps de l’hospitalité nécessaire ;
- le libre choix comme condition de la rencontre et de l’écoute ;
- la confidentialité et le respect de l’anonymat dans les conditions prévues par la loi ;
- le consentement de la personne pour toute démarche la concernant sauf en cas de force majeure ;
- une information loyale sur le lieu, ses buts et ses règles, et l’accès de la personne à toute information la concernant ;
- une attitude professionnelle d’engagement vis-à-vis de la personne, une vigilance dans la vie de la cité ;
- l’exigence d’observation des phénomènes sociaux ;
- un travail d’équipe ;
- un climat où l’humour et la convivialité ont leur place dans nos pratiques d’accueil ;
- nos lieux d’accueil doivent impérativement s’interroger avec nos partenaires sur leurs pratiques, par la formation, la recherche et l’apport d’un professionnel extérieur.”

Après avoir remercié tous ceux qui ont permis à ce travail d’être élaboré, Eric Foëx clôt le séminaire en précisant que la règle du jeu est maintenant d’adresser ce texte à l’ensemble des interlocuteurs de Points Jeunes Association, Recherche, Formation, pour qu’ils réagissent à cette proposition et que, peu à peu, une véritable Charte soit établie.

Il donne enfin rendez-vous à chacun lors de l’Assemblée Générale de Points Jeunes Association, Recherche, Formation qui se tiendra le 9 juin 2000.

III - Textes de propositions

Les textes suivants sont des propositions issues des travaux du séminaire. La première a été rédigée par Eric Foëx, reprenant le document élaboré en synthèse, avec un “chapeau”, le second est une contribution de Claude Fourcade rédigée quelques jours après.

Texte de synthèse du séminaire, repris par Eric Foëx

“Nous, Points Jeunes Association, Formation, Recherche, nous appuyant sur les valeurs humanistes et républicaines fondatrices des états de droit, nous référant aux lois de la République, réunis en séminaire à La Rochelle les 31 janvier, 1er et 2 février 2000, nous reconnaissons dans les principes suivants :

- l’accessibilité d’un lieu ouvert à tous et à chacun ;
- une équipe disponible ;
- un accueil singulier, le temps de l’hospitalité nécessaire ;
- le libre choix comme condition de la rencontre et de l’écoute ;
- la confidentialité et le respect de l’anonymat dans les conditions prévues par la loi ;
- le consentement de la personne pour toute démarche la concernant sauf en cas de force majeure ;
- une information loyale sur le lieu, ses buts et ses règles, et l’accès de la personne à toute information la concernant ;
- une attitude professionnelle d’engagement vis-à-vis de la personne, une vigilance dans la vie de la cité ;
- l’exigence d’observation des phénomènes sociaux ;

- un travail d'équipe ;
- un climat où l'humour et la convivialité ont leur place dans nos pratiques d'accueil ;
- des lieux d'accueil qui doivent impérativement s'interroger avec leurs partenaires sur leurs pratiques, par la formation, la recherche et l'apport d'un professionnel extérieur."

Texte proposé par Claude Fourcade

Nous, groupe d'initiative, réunis en séminaire les 31 janvier , 1er et 2 février 2000 à La Rochelle, avons commencé un travail auquel nous vous proposons de vous associer.

Il s'agit de rédiger une charte des lieux d'accueil Point Jeunes, et peut-être au-delà de tout lieu recevant pour un temps donné des personnes en grande difficulté et en particulier des jeunes. Cette charte aura pour but de nous donner un cadre et des références éthiques communes qui nous lient et nous relie.

Elle pourrait prendre la forme suivante :

Ces lieux d'accueil sont créés dans le cadre :

- des principes de la déclaration universelle des droits de l'humain,
- des principes de la République : liberté, égalité, fraternité,
- des lois de la République et de la Communauté Européenne.

Est mis tout particulièrement et tout spécialement l'accent dans ces lieux sur le respect de tous et de chacun, quant :

- aux règles de l'hospitalité,
- à l'abri de toute violence,
- à la protection de chacun vis à vis de toute violence physique ou verbale d'où qu'elle vienne.

C'est un havre où la dignité de chacun est reconnu, quelles que soient son origine, sa couleur, ses croyances, ce qu'il a fait.

Ce lieu d'accueil a aussi ses "lois" et ses usages, et les principes et interdits que chacun, professionnel, bénévole, usager (s'il veut y être accepté, pendant qu'il y passe), doit respecter.

Et en particulier:

- que chacun y vaut ni plus ni moins qu'un autre,
- que l'on n'a pas le droit d'y faire à quelqu'un quelque chose qu'il ne veut pas qu'on lui fasse,
- que les armes, les toxiques, les jeux d'argent et trafics divers y sont interdits.

C'est un lieu de paix où chacun qui passe peut souffler, poser son sac, se reposer et se laver, y trouver écoute, chaleur et services.

Pour les professionnels, les principes éthiques qui nous paraissent guider plus spécialement notre action sont dans un ordre qui ne peut être le même pour tous et qui reste à travailler.

Les qualités, valeurs, ou vertus qui nous paraissent nécessaires à mettre en avant sont :

- 1 - indispensables,
- 2 - utiles,
- 3 - controversés.

IV- ANNEXES

Texte d'Aristote distribué par Claude Fourcade

Estin ara è aretè (1) hexis (2) proairetikè (3), en mesotèti (4) ousa tè pros hèmas (5), hōrismenè logō (6) kai hōs an ho phronismos (7) horiseien.4

ARISTOTE, Ethique à Nicomaque, II, chap.6, 15

La vertu (1)est donc une façon régulière d'agir (2), une disposition acquise (2), qui pourtant implique, chaque fois, un libre choix (3). Elle est entre deux extrêmes (3), elle est dans la mesure (4) ; une mesure (4) qu'on ne peut définir que par rapport à nous (6) (à ce qui fait que nous sommes ce "nous").

Elle est définie par la faculté de raisonner (6), mais tout autant par la réflexion (7) de l'homme sensé.

Traduction, pour la circonstance, de Bernadette Fourcade

Précisions de C. Castoriadis sur les termes (t)

1 - aretè : "le fait, la qualité de quelqu'un de bien organisé, bien articulé, bien mis ensemble, (-----) bien tempéré (comme le clavier de J.S. Bach)"

2 - hexis : "c'est une disposition acquise que l'on n'a pas de naissance (----) et qui permet en principe de faire, d'agir"

3 - proairetikè : "facultative et discrétionnaire" on la choisit librement

4 - mesotèti : ce n'est pas le juste milieu au sens commun entre la chèvre et le chou, ce n'est pas non plus la moyenne entre deux extrêmes dans l'absolu, c'est la mesure "médieté entre deux extrêmes"

5 - tè pros hèmas : "quand à nous, par rapport à nous" ce n'est pas "dans l'absolu mais dans ce qui nous concerne que les extrêmes doivent être entendus. Il s'agit d'être dans la mesure entre nos extrêmes.

6 - logō : la vertu (aretè) "est définie par le logos" qui est la faculté du raisonnement rigoureux et rationnel à disposition de tous les hommes impersonnellement.

7 - phronismos : lui aussi détermine la vertu, mais cela ne se trouve pas dans un livre, c'est la sagesse au sens du bon sens les pieds sur terre. Quand on a du plomb dans la tête.

Entre le logos et la phronesis pour qualifier l'aretè (la vertu) c'est à la fois entre ces extrêmes "la capacité de dérouler une chaîne de raisonnement, la puissance discursive qui s'exerce moyennant le langage" (le logos) et "tempérer, corriger, suppléer, changer, amender, modifier, (-----)" dans des situations réelles et l'aide du phronismos.

La vertu se tient donc "à égale distance des vices par excès et des vices par défaut, quant à nous" pour ce qui nous concerne (Qui est nous? Quelle est la collectivité dont il est question l'institution ,) c'est une habitude acquise, donc une façon très fréquente d'agir mais malgré le terme d'habitude (hexis) il y a un choix (proairetikè).

“Etre vertueux” (-----) c’est ce qui nous permet de bien choisir entre les choses à faire et à ne pas faire, c’est avoir l’habitude de bien agir, de bien choisir dans les différentes circonstances mais ne pas être esclave de cet habitus”.

Liste des participants

BARA Brigitte, directrice de Point Jeunes (ADNSEA),
Lille (59)

CLAUSS Gilbert, directeur départemental honoraire de la P.J.J.,
La Rochelle (17)

DUHARD Marie-Laure, animatrice au Tremplin 17 (CHRS Les Combots),
St Augustin (17)

FERET Marie Dominique, chargée de mission médico-sociale, CCAS,
La Rochelle (17)

FOEX Eric, directeur APAPAR,
La Rochelle (17)

FOURCADE Claude, conseiller technique à la Mairie,
La Rochelle (17)

FULLERAN Séverine, emploi jeune au service jeunesse de la Mairie,
La Rochelle (17)

HERNANDEZ Alain, chef de service éducatif au CEFORD,
Naintre (86)

LERAY Marc, directeur Point Ecoute Prévention,
Toulouse (31)

MALIVERT Marie-Joëlle, conseillère technique, DSD, Conseil Général,
La Rochelle (17)

MULLER Christian, psychiatre hospitalier, régulateur Point Jeunes,
Lille (59)

ROUX Guillemette, chef de service éducatif à Point Jeunes,
La Rochelle (17)

RULLIER Martine, animatrice sociale du District Nord Bassin,
Arcachon (33)

THOMAS Yann, coordonnateur jeunesse au service jeunesse de la Mairie,
La Rochelle (17)

VERMEERSCH Aude, conseillère d’éducation populaire et jeunesse, DDJS,
La Rochelle (17)

Invités:

Monsieur le Dct CHARLET, Médecin inspecteur, DDASS, 17

Monsieur JP CHANTECAILLE, Président APAPAR, 17

Madame E KUBIE, retraitée, 17

Tableau de réflexion et d'écriture

Proposition de trame de travail :

Quels sont pour chacun les principes, les interdits et les valeurs dans sa vie personnelle, dans son institution, dans son rapport au monde?

Les interdits Les principes Les valeurs

Dans sa vie
personnelle

Dans son
institution

Dans son
rapport au monde

V - DOSSIER DOCUMENTAIRE: "Ethique, Philosophie, Droits de l'homme et Art.

Les documents suivants ont été réunis par Claude Fourcade.

Dominique LECOURT, extraits du livre "Les piètres penseurs", 1999

Cornélius CASTORIADIS, "Fait et à faire", extraits de "Carrefours du labyrinthe 6", Le Seuil

Cornélius CASTORIADIS, "Le cache misère de l'éthique" extraits de "Carrefours du labyrinthe 6", Le Seuil

Cornélius CASTORIADIS, "Institutions premières de la société et institutions secondes", extraits de "Carrefours du labyrinthe 6", Le Seuil

1 Voir en annexe

2 Près de Royan

3 Quand d'autres propositions travaillées dans l'esprit de ce séminaire seront proposées elles seront jointes au présent document... qui, ainsi s'enrichira et ne sera définitif qu'au moment de la prochaine Assemblée Générale de notre association, en juin 2000. Faire parvenir vos textes à Eric Foëx, APAPAR, 40 rue de la Pépinière, 17000 La Rochelle. Merci.

4 Cité en tête de la transcription du séminaire de C. Castoriadis sur "la vertu et l'autonomie" (5.12.84.) mise en forme Pascal Vernay (Ecole Pratique des Hautes Etudes en Sciences Sociales).

5 Avec les remerciements de Points Jeunes Association, Recherche, Formation

6 Cornélius CASTORIADIS, traduction et glossaire sur la citation d'Aristote